

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Dupuis

<https://www.cadre21.org/membres/06dcb47459fd39eb9f7cdc4c>

Date d'obtention : 2021-01-07 18:22:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que plusieurs objectifs sont visés:

Éduquer et sensibiliser les jeunes

Augmenter l'efficacité des interventions et diminuer les délais de traitement des plaintes

Protéger les jeunes et préserver la confidentialité

Ne jamais consulter le contenu

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle permet de bien orienter les interventions et d'accompagner les élèves.

Elle structure le travail et éclaire les rôles

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de conserver le cellulaire

Suivre le document d'étapes

Éviter que la situation ne s'ébruite